

# Masseurs-kinésithérapeutes



© 2017 Les Echos Publishing

Les frais de scolarité varient fortement selon les régions et les instituts en masso-kinésithérapie, selon une étude récente de la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK).

En France, les études sanitaires et sociales sont sous la responsabilité des régions, qui ont notamment la charge du financement du fonctionnement et de l'équipement des instituts publics, et peuvent participer dans les établissements privés. Concernant les études de kinésithérapie, elles relèvent d'instituts de formation publics, privés à but non lucratif ou privés à but lucratif.

Or, selon les régions et selon les Instituts de Formation en Masso-kinésithérapie (IFMK), les frais de scolarité varient fortement, d'après les résultats d'une étude récente de la FNEK. En effet, les étudiants peuvent avoir à déboursier de 184 € (à Rouen, par exemple) à 9 200 € (pour IFMK Assas en Ile-de-France) par an, pendant les 4 ans que dure leur formation, pour obtenir à la fin le même diplôme d'État ! Même constat pour les coûts liés à la formation (achats de fournitures, livres, blouses...).

Cette situation contraint plus de 30 % des étudiants en kinésithérapie à contracter un prêt d'en moyenne 25 000 € pour poursuivre leurs études. Une situation subie : les étudiants sont orientés vers leur université de rattachement dans l'académie de passage du baccalauréat, car les filières PACES

et STAPS étant sous tension, les étudiants peuvent rarement choisir une autre université que celle de leur académie.

Pour consulter l'étude : <http://fnek.fr>

© 2017 Les Echos Publishing